

Avis d'appel public à la concurrence

Identification de la collectivité contractante :

VILLE DE CASTELSARRASIN – Mairie – 5 Place de la Liberté - BP 80084 - 82103
CASTELSARRASIN

Tél : 05 63 32 75.00 – Fax 05 63 32 75.01 – courriel : mairie@ville-castelsarrasin.fr

Procédure de passation : Procédure adaptée – Article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique – Marché de services.

La présente consultation est une consultation initiale.

Objet du marché : Contrôles réglementaires des bâtiments de la commune de Castelsarrasin – 08 lots.

Caractéristiques principales du marché :

La consultation est allotie. Les lots sont les suivants :

Désignation des lots	
Lot n° 1	Vérifications périodiques réglementaires des installations électriques
Lot n° 2	Vérifications périodiques réglementaires des installations de gaz combustible, des installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire, alimentées au gaz
Lot n° 3	Vérifications périodiques réglementaires des ascenseurs
Lot n° 4	Vérifications périodiques réglementaires des équipements de travail et des appareils et accessoires de levage.
Lot n° 5	Vérifications des portes et portails automatiques et semi-automatiques
Lot n° 6	Légionellose
Lot n° 7	Vérifications des systèmes de protection contre la foudre
Lot n° 8	Vérifications des systèmes de protection SSI

Chaque lot fera l'objet d'un marché séparé à prix global et forfaitaire. Les candidats peuvent répondre pour un, ou plusieurs lots ou tous les lots mais doivent faire une offre distincte pour chaque lot auquel ils soumissionnent.

Durée de validité du marché – Reconductions

La durée du marché est d'un an (12 mois) à compter de sa notification.

Le marché pourra faire l'objet de trois (3) reconductions d'une période d'un an chacune. La reconduction sera tacite.

En cas de non reconduction de la part de la collectivité, l'acheteur prendra une décision expresse de non reconduction. Cette décision sera notifiée au titulaire, au minimum trois mois avant la fin de la période en cours. La décision de non reconduction n'ouvre pas droit à indemnité.

Dans tous les cas le titulaire reste engagé jusqu'à la fin de la période en cours.

Négociation :

L'acheteur se réserve la possibilité de négocier. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre y compris le prix.

Si la collectivité entend faire usage de cette possibilité, la négociation sera engagée de la façon suivante :

A- En cas d'offres irrégulières et/ou inacceptables une première phase de négociation pourra être engagée selon les modalités suivantes :

1ère phase de négociation : En cas d'offres irrégulières*, ou inacceptables la collectivité invitera tous les candidats à présenter une nouvelle proposition (tant technique que financière) à l'issue de cette première phase de négociation les offres seront analysées et classées. À l'issue de cette première phase de négociation la collectivité pourra, après analyse et classement des offres, soit attribuer le marché soit procéder à une seconde phase de négociation.

* A condition que la régularisation des offres irrégulières n'ait pas pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres conformément au 2ème alinéa de l'article R2152-2 du Code de la Commande Publique.

2ème phase de négociation : la collectivité invitera les trois premiers candidats classés à présenter une nouvelle proposition (technique et/ou financière).

Pour les deux phases de négociation, la négociation pourra avoir lieu soit en présentiel soit par voie dématérialisée. L'organisation et les modalités d'application seront portées à la connaissance des candidats à l'issue de chaque analyse des offres.

B- En cas d'offres conformes, la négociation aura lieu selon les modalités suivantes :

La collectivité invitera les trois premiers candidats classés à présenter une nouvelle proposition (technique et/ou financière).

La négociation pourra avoir lieu soit en présentiel soit par voie dématérialisée. L'organisation et les modalités d'application seront portées à la connaissance des candidats à l'issue de chaque analyse des offres.

Attribution de l'accord-cadre sur la base des offres initiales :

Conformément à l'article R2123-5 du Code de la Commande Publique l'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

Cautionnement et garanties exigés : La personne publique ne demande pas de retenue de garantie.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Les prestations seront financées sur les fonds propres de la collectivité - Budget communal – Sections Investissement et fonctionnement. Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes par la ville de Castelsarrasin. Des acomptes seront versés au titulaire dans les conditions indiquées à l'article L2191-4 du Code de la Commande Publique. Aucune avance n'est prévue. Les prix sont révisables. Unité monétaire utilisée, l'euro.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

L'acheteur n'exige pas que les groupements d'opérateurs économiques adoptent une forme juridique déterminée après l'attribution de l'accord-cadre.

Cependant en cas de groupement conjoint le mandataire du groupement devra être solidaire.

La même entreprise ne peut pas présenter pour le marché plusieurs offres, en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements.

Document Unique de Marché Européen (DUME)

L'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne 2016/7, en lieu et place des documents mentionnés à l'article R2143-3 du code de la commande publique.

Le DUME est rédigé en français par les opérateurs économiques.

DUME électronique

L'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature en utilisant le DUME électronique sous forme d'échange de données structurées.

Le pouvoir adjudicateur ne met pas à disposition des candidats de DUME Acheteur. Cela signifie que les candidats doivent renseigner la première partie du DUME concernant les informations relatives à la procédure.

Le détail de cette disposition est indiqué à l'article 11.2 du Règlement de la Consultation (RC).

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

- Seules seront admises les candidatures présentant toutes les garanties techniques et financières suffisantes se rapportant à l'objet du marché (article 12 du RC).

Critères de jugement des offres :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1 – Valeur technique	60 %
2 – Prix des prestations	40 %

Date limite de réception des offres : le Vendredi 20 septembre 2019 à 12 h 00

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires :

- Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Voies de recours

Tribunal Administratif de Toulouse * – 68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX - Tél.05.62.73.57.57 - Fax 05.62.73.57.40

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours:
Greffe du Tribunal Administratif – 68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX
- Tél.05.62.73.57.57 - Fax 05.62.73.57.40 – Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

* Le tribunal administratif de Toulouse peut-être saisi soit par courrier à l'adresse ci-dessus, soit via l'application « Télérecours » accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement à l'adresse :
<http://ville-castelsarrasin.e-marchespublics.com/>

Pour les retraits par voie électronique, le candidat doit impérativement renseigner lors du téléchargement du DCE les informations demandées afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuels compléments ou modifications. L'attention des candidats est attirée sur le point suivant : Le retrait anonyme reste toutefois possible, mais les candidats ayant retiré le DCE de manière anonyme ne seront pas informés des modifications apportées au DCE ou des éventuelles questions posées.

Renseignements d'ordre administratif et technique:

Pour obtenir tous les renseignements d'ordre administratif et technique ou formuler des demandes complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront se manifester via le site de dématérialisation des marchés **uniquement** : <http://ville-castelsarrasin.e-marchespublics.com/>. Une réponse de l'acheteur sera transmise via ce même support, au plus tard **6 jours** avant la date prévue de remise des offres.

Chaque concurrent sera informé de l'ensemble des questions posées et des réponses données via la plateforme de dématérialisation des marchés. Pour ce faire, lors du retrait des dossiers, les candidats devront avoir fourni une **adresse courriel valide** afin de pouvoir bénéficier de toutes les modifications ou questions au sujet du DCE.

En cas de changement de coordonnées les candidats devront retirer un nouveau DCE pour être identifiés sur la plateforme de dématérialisation des marchés de la ville.

Conditions de remise des offres :

- Les offres doivent être transmises par **voie électronique uniquement** via le profil d'acheteur suivant : <http://ville-castelsarrasin.e-marchespublics.com/>

La collectivité n'accepte pas la transmission d'offres sous format papier.

Date de mise en ligne du présent avis : Mercredi 14 aout 2019